

## GARANTIE COMMERCIALE CHARGEPOINT

### 1. Général

- 1.1 Description de la Garantie commerciale.** Cette Garantie commerciale ("**Garantie**") fournit une couverture de Garantie limitée aux acheteurs ("**vous**" et "**votre**") des différents types de Matériel couverts par ChargePoint décrits dans cette Garantie ("**Matériel**"). La Garantie est offerte par l'entité ChargePoint applicable ou les entités référencées dans les conditions générales d'achat (<https://www.chargepoint.com/en-gb/legal/termsandconditions>) et est valable pour l'Europe uniquement. Les conditions générales d'achat font partie intégrante de la présente Garantie, en particulier les articles 5 (Limitation de responsabilité) et 7 (Généralités).
- 1.2 Types de Garantie.** ChargePoint offre deux types de couverture de Garantie : La Garantie standard et la Garantie étendue. La Garantie standard est incluse dans votre achat de Matériel auprès de ChargePoint ou par l'intermédiaire d'un distributeur/revendeur de ChargePoint. L'extension de Garantie est une Garantie optionnelle que vous pouvez acheter en plus de la Garantie standard. L'extension de Garantie offre des années supplémentaires, au-delà de la période de Garantie standard, de couverture pour votre Matériel.
- 1.3 Transfert de Garantie.** Si vous vendez ou vous dessaisissez du Matériel applicable et souhaitez transférer ou céder de quelque manière que ce soit la Garantie correspondante à un tiers, vous devez fournir un préavis écrit de 60 jours à ChargePoint de cette vente ou de ce dessaisissement du Matériel. L'absence de notification préalable annulera la Garantie applicable à tout tiers successeur.
- 1.4 Applicabilité des conditions générales des services d'assistance.** Si votre Matériel est couvert par un service d'assistance alors actif fourni par ChargePoint ("**Service d'assistance**") (par exemple, Assure), les termes et conditions du Service d'assistance applicable s'appliqueront. Pour plus de détails sur les services de soutien disponibles, veuillez consulter le site [www.chargepoint.com/legal/support-services](https://www.chargepoint.com/legal/support-services).
- 1.5 Déplacement de Matériel.** Tout déplacement du Matériel de son lieu d'installation d'origine (y compris, sans limitation, dans le cadre d'un transfert approuvé conformément à l'article 1.3) nécessitera (a) une nouvelle activation ; et (b) une nouvelle mise en service si le Matériel est une station de charge à courant continu. Pour plus de détails sur les services d'activation et de mise en service, veuillez consulter le [site www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services](https://www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services).

### 2. Extension de Garantie

- 2.1 Paiement.** Le paiement de l'extension de Garantie est soumis aux conditions de paiement énoncées dans les conditions générales d'achat.
- 2.2 Achat après l'activation.** Si vous souhaitez acheter une extension de Garantie après l'activation du Matériel applicable, vous devrez, avant l'activation de l'extension de Garantie, fournir à ChargePoint une documentation écrite attestant qu'il n'y a pas de problèmes de réparation ou de défaut en suspens avec ce Matériel. L'approbation de l'activation de l'extension de Garantie, telle que décrite

dans cette section, sera à la seule et raisonnable discrétion de ChargePoint.

**2.3 Durée maximale de la Garantie.** ChargePoint ne vendra pas ou ne mettra pas à disposition d'extension de Garantie au-delà de la durée de vie utile du Matériel applicable, c'est-à-dire 10 ans après son activation initiale. ChargePoint, à sa seule discrétion, peut modifier de temps à autre la détermination de la durée de vie utile de tout Matériel.

### 3. Couverture de la Garantie

**3.1 Matériel couvert.** Seul le Matériel acheté auprès de ChargePoint ou d'un distributeur ou revendeur agréé par ChargePoint peut bénéficier de la couverture de la Garantie standard. Pour l'extension de Garantie, veuillez vous référer à l'UGS de l'extension de Garantie que vous avez achetée pour vérifier que le matériel concerné est couvert par l'extension de Garantie applicable.

**3.2 Abonnement à Active Cloud requis.** Vous devez maintenir un abonnement Cloud actif auprès de ChargePoint pour bénéficier de la couverture de la Garantie.

**3.3 Pièces de rechange.** Le remplacement des composants défectueux de votre Matériel ("pièces de rechange") peut être couvert par la présente Garantie. Vous reconnaissiez et acceptez que les pièces de remplacement peuvent être remises à neuf ou reconditionnées : (a) les composants matériels du Matériel ; ou (b) le Matériel lui-même si les pièces de remplacement pour ce Matériel ne sont plus fabriquées ou disponibles pour ChargePoint ; à condition que ChargePoint fasse des efforts raisonnables pour fournir un remplacement du Matériel applicable qui fournit des fonctionnalités substantiellement similaires à celles de ce Matériel. Toutes les pièces de remplacement qui vous sont fournies dans le cadre de cette Garantie deviendront votre propriété et toutes les pièces et/ou le Matériel retournés par vous ou votre représentant autorisé à ChargePoint deviendront la propriété de ChargePoint. Toute pièce de rechange couverte par la présente Garantie sera couverte par la durée restante de la présente Garantie. Toutes les pièces de rechange qui vous sont fournies lorsque votre Matériel n'est plus couvert par la présente Garantie, c'est-à-dire La couverture de la Garantie des pièces de rechange hors Garantie, sera couverte comme décrit dans la section 3.6.

**3.4 Vos responsabilités.** En ce qui concerne la couverture de la Garantie, vous acceptez de : (a) maintenir le site physique où se trouve le Matériel conformément à toutes les lois, réglementations et règles applicables ; (b) maintenir le Matériel conformément à la documentation applicable, y compris la maintenance préventive, et toutes les mises à jour nécessaires du micrologiciel, et la connectivité Internet ; et (c) maintenir le site physique où se trouve le Matériel dans un état de propreté, de sécurité et d'ordre, au moins selon les mêmes normes que celles que vous utilisez habituellement pour maintenir vos autres sites et/ou locaux.

**3.5 Qualité de l'installation.** À moins que ChargePoint n'ait installé votre Matériel, vous (entre vous et ChargePoint) êtes responsable de vous assurer que ce Matériel est installé conformément aux spécifications du Matériel, y compris, sans limitation, toute préparation de site, installation, et/ou guides de mise en service, comme décrit dans les conditions d'installation, de mise en service et d'activation de ChargePoint, situées sur [www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services](http://www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services). ChargePoint se réserve le droit d'effectuer un audit du site et/ou de l'installation du Matériel afin d'évaluer la qualité et peut suspendre la couverture de la Garantie jusqu'à ce que le(s) défaut(s)

d'installation identifié(s) ait(aitent) été remédié(s), à la seule et raisonnable discrétion de ChargePoint.

**3.6 Matrice de couverture de la Garantie.** Vous trouverez ci-dessous les types de matériel et les détails concernant le Matériel couvert (ou non) par la Garantie standard et l'extension de Garantie.

Type de Matériel	Durée de la Garantie	Date de début	Couverture
<b>Matériel éligible à la Garantie</b>			
<b>Stations de charge et périphériques</b> (c'est-à-dire système intégré ou distribué de pièces assemblées pour fournir de l'énergie, par exemple CP6000 ou Express Plus Power Block, respectivement)	<b>Garantie standard :</b> 2 ans  <b>Extension de Garantie :</b> Selon les conditions du devis d'achat	<b>Garantie standard :</b> Activation* ou 6 mois après l'expédition du Matériel, selon la première éventualité.  <b>Extension de Garantie :</b> Après expiration de la Garantie standard	Pièces uniquement pour la Garantie standard et l'extension de Garantie**
<b>Matériel non lié à une station</b> (c'est-à-dire pièces autonomes pouvant être utilisées sans stations de recharge ou périphériques, par exemple Matériel télématique)	<b>Garantie standard :</b> 2 ans  <b>Extension de Garantie :</b> Selon les conditions du devis d'achat	<b>Garantie standard :</b> 6 mois après la date d'expédition du Matériel  <b>Extension de Garantie :</b> Après expiration de la Garantie standard	Pièces uniquement pour la Garantie standard et l'extension de Garantie
<b>Accessoires</b> (c'est-à-dire les pièces utilisées pour compléter ou améliorer les stations de recharge ou les périphériques, par exemple les terminaux de paiement)	<b>If used with a Charging Station or Peripheral still covered under Standard or Extended Warranty:</b> Covered under Charging Station or Peripheral then-active coverage of Warranty  <b>If used with a Charging Station or Peripheral that is Out-of-Warranty:</b> 6 months.***	Date d'installation du Matériel (vous devez fournir la preuve de cette date)	Pièces uniquement pour la Garantie standard et l'extension de Garantie
<b>Pièces de rechange</b> (c'est-à-dire les pièces utilisées pour les	<b>If used with a Charging Station or Peripheral still</b>	Date de réparation du Matériel applicable	Pièces uniquement pour la Garantie standard, l'extension

<p>réparations, par exemple le loquet et les lentilles)</p>	<p><b>covered under Standard or Extended Warranty:</b> Covered under Charging Station or Peripheral then-active coverage of Warranty</p> <p><b>If used with a Charging Station or Peripheral that is Out-of-Warranty:</b> 6 months.***</p>	<p>(vous devez fournir la preuve de cette date)</p>	<p>de Garantie et la couverture hors Garantie</p>
<p><b>Le Matériel qui n'est pas un point de charge n'est pas éligible à la Garantie</b></p>			
<p><b>Matériel hors station</b> (c'est-à-dire pièces autonomes qui peuvent être utilisées sans la présence de stations de recharge ou de périphériques, par exemple, montage sur patins)</p>	<p>Garantie séparée si spécifiée sur <a href="http://www.chargepoint.com/legal/support-services">www.chargepoint.com/legal/support-services</a>.</p>		

\* For more details on the Activation process please refer to ChargePoint's Installation, Commissioning and Activation Scope and Terms located at [www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services](http://www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services).

\*\* For Alpitronic Charging Stations and Peripherals resold by ChargePoint, the applicable coverage of Warranty is for Replacement Parts and labor.

\*\*\* Pour toutes les pièces de remplacement de votre Matériel et/ou de vos accessoires qui ne sont plus couvertes par la période de Garantie standard ou la Garantie étendue, selon le cas, au moment de votre achat auprès de ChargePoint ("pièces de remplacement hors Garantie"), ces pièces sont couvertes par la Garantie pendant une période de six (6) mois à compter de la date à laquelle cette pièce est installée pour réparer le Matériel et/ou les accessoires concernés ("période de couverture des pièces de remplacement hors Garantie"). La Garantie qui s'applique à votre pièce de rechange hors Garantie couvre le coût de remplacement de votre pièce de rechange hors Garantie défectueuse et les frais d'expédition associés, mais ne comprend pas les coûts de main-d'œuvre sur site liés à la désinstallation ou à la réparation de la pièce de rechange hors Garantie défectueuse ou à la réinstallation de la réparation ou du remplacement de la pièce de rechange hors Garantie.

### 3.7 Exclusions. Les exclusions suivantes s'appliquent à la présente Garantie :

- a. **Dommages et abus.** Dommages ou mauvaise utilisation du Matériel causés par vous et/ou des tiers, y compris, sans limitation, l'abus, la négligence, le vandalisme, les accidents, toute utilisation du Matériel d'une manière qui n'est pas conforme aux spécifications ou aux exigences de maintenance du Matériel telles que décrites dans la documentation applicable de ChargePoint, ou tout autre événement similaire. Nonobstant ce qui précède, l'usure normale du Matériel qui empêche l'utilisation normale et raisonnable de ce Matériel n'est pas soumise à cette exclusion.
- b. **Dommages esthétiques.** Dommages esthétiques au Matériel, tels que rayures et bosses.
- c. **Vieillissement normal et décoloration.** Vieillissement normal ou décoloration du Matériel en raison de l'exposition aux éléments environnementaux.

- d. **Modification non approuvée.** L'altération, la modification ou le déplacement du Matériel ou du micrologiciel incorporé dans ce Matériel qui n'a pas été approuvé par écrit par ChargePoint.
- e. **Force Majeure.** Les événements de force majeure ou les circonstances imprévisibles hors du contrôle raisonnable de ChargePoint qui empêchent ChargePoint d'exécuter ses obligations liées au Service d'assistance.
- f. **Absence de commissionnement. Station(s) de recharge CC qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une mise en service, telle que décrite dans la section « Deployment and Consulting Scope and Terms » disponibles à l'adresse [www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services](http://www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services).**
- g. **Actions frauduleuses.** Actions frauduleuses ou omissions en rapport avec les demandes liées au service d'assistance, par exemple suppression ou modification du numéro de série du matériel concerné.
- h. **Interfaces non approuvées.** Utilisation du Matériel avec des logiciels, interfaces, pièces ou fournitures non approuvés par écrit par ChargePoint.
- i. **L'interopérabilité.** Les problèmes d'interopérabilité ou de communication entre le véhicule et le Matériel, y compris, mais sans s'y limiter, les essais sur des véhicules non disponibles dans le commerce.
- j. **Notification en temps utile.** Si vous ne通知ez pas ChargePoint en temps opportun (comme raisonnablement déterminé à la discrétion de ChargePoint) du problème lié au Matériel (par exemple, incapacité à distribuer de l'énergie) ou des déficiences (peut charger mais altéré, limité ou modifié le fonctionnement sûr du chargeur est nécessaire) dès que vous prenez connaissance de ce problème pour la première fois.
- k. **Certification.** Si l'installation ou la maintenance du Matériel est effectuée par un technicien non certifié par ChargePoint.
- l. **Matériel non couvert par la présente Garantie.** ChargePoint n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne la réparation, le remplacement, la surveillance ou l'entretien de tout ce qui n'est pas du Matériel couvert par une Garantie en vigueur. Par exemple, ChargePoint n'est pas responsable du montage physique et du câblage électrique du Matériel, de la performance de tout répéteur cellulaire ou Wi-Fi connecté au Matériel, ou des accessoires matériels tiers installés avec le Matériel qui ne sont pas couverts par la Garantie, y compris, sans s'y limiter, les supports de patins, les mâts ou les portiques.
- m. **Responsabilités du client.** Si, par votre action ou inaction, vous ne vous acquittez pas de vos responsabilités telles que décrites dans la présente Garantie ou dans les services d'assistance alors en vigueur.
- n. **Questions relatives à l'informatique en nuage.** Problèmes liés à vos services Cloud ChargePoint (par exemple, Cloud Plan ou Fleet Ops). Nonobstant ce qui précède, les problèmes liés à votre logiciel intégré dans le Matériel concerné (par exemple, le micrologiciel) sont couverts par les services d'assistance applicables.

### 3.8 Processus de réclamation de la Garantie

ChargePoint fournira un processus de réclamation de la Garantie applicable dans l'ordre chronologique suivant :

1. **Activation.** Lors du traitement d'une demande de Garantie pour une station de recharge ou un périphérique, vous devez vous assurer que votre Matériel est activé. L'activation et la couverture applicable de la Garantie (le cas échéant) peuvent être vérifiées en visitant la page du Matériel concerné sur votre portail ChargePoint Cloud : [eu.chargepoint.com/admin/dashboard](http://eu.chargepoint.com/admin/dashboard).

2. **Contactez le service d'assistance de ChargePoint.** Si vous rencontrez des problèmes liés à votre Matériel, veuillez contacter le service d'assistance ChargePoint (voir [www.chargepoint.com/support](http://www.chargepoint.com/support) pour obtenir les coordonnées).
3. **Dépannage et diagnostic à distance.** Le service d'assistance de ChargePoint dépannera et diagnostiquera (si possible) le problème que vous identifiez en rapport avec le Matériel applicable, déterminera si une pièce de remplacement est nécessaire, si la pièce de remplacement est couverte par la Garantie.
  - Si le problème peut être résolu à distance, vous en serez informé par courrier électronique.
  - Si la pièce de rechange n'est pas couverte par la Garantie, le prix courant de cette pièce vous sera indiqué.
  - Si une pièce de remplacement est nécessaire, vous aurez la possibilité d'acheter de la main-d'œuvre de réparation certifiée par ChargePoint. Pour éviter toute ambiguïté, toute réparation de Matériel sous Garantie doit être effectuée par un technicien certifié par ChargePoint, faute de quoi la Garantie sera annulée.
4. **Résolution sur place.** Le service d'assistance de ChargePoint vous enverra la pièce de remplacement à l'adresse d'expédition que vous avez fournie dans le cadre de ce processus de réclamation. Si vous avez acheté de la main-d'œuvre de réparation certifiée par ChargePoint, le service d'assistance de ChargePoint enverra un partenaire d'assistance désigné par ChargePoint pour entreprendre une telle réparation.
5. **Retour partiel.** Si vous avez acheté la main-d'œuvre du service de réparation de ChargePoint, un partenaire d'assistance désigné par ChargePoint retournera cette pièce en votre nom. Si vous n'avez pas acheté la main d'œuvre du service de réparation de ChargePoint pour installer la pièce de remplacement, vous devez alors renvoyer la pièce défectueuse applicable en utilisant l'emballage d'expédition de la pièce de remplacement et l'étiquette d'expédition prépayée qui y est fournie. La pièce défectueuse doit être renvoyée dans un emballage d'expédition équivalent à celui de la pièce de rechange, afin d'éviter d'endommager davantage la pièce défectueuse. Si vous ne retournez pas la pièce défectueuse à ChargePoint, comme requis dans cette section, dans les 30 jours suivant la livraison de la pièce de remplacement applicable, ChargePoint peut vous facturer jusqu'à 50 % du prix courant de cette pièce de remplacement. Pour plus d'informations sur la politique de retour des pièces de rechange de ChargePoint, veuillez consulter le site [www.chargepoint.com/legal/support-services](http://www.chargepoint.com/legal/support-services).